




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-599**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1193826-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION NATIONALE AU TITRE DU DISPOSITIF DE COMPOSITEUR ASSOCIÉ POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION NATIONALE AU TITRE DU DISPOSITIF DE COMPOSITEUR ASSOCIÉ POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 2005, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Sacem proposent le dispositif conjoint « compositeur associé » autour de la collaboration entre un compositeur et une scène pluridisciplinaire. Ce dispositif répond à l'objectif du Ministère de la Culture et de la Sacem cherchant à renforcer la présence durable d'artistes issus de la musique au sein des établissements culturels. Il doit permettre d'améliorer la place de la création musicale dans les réseaux des scènes pluridisciplinaires non dédiées à la musique.

La participation de l'État/SACEM est forfaitaire et représente 25 000 € par année, soit un financement global de 50 000 € sur les deux années.

Par ailleurs, la permanence artistique d'artistes liés dans la durée au théâtre est au centre du projet du Bois de l'Aune. Cette ambition est notamment rendu possible par des collaborations menées au long cours avec des artistes. Avec eux, il s'agit de travailler à ce que les publics, les pratiques, les artistes et l'équipe du théâtre se croisent dans une forme de quotidienneté. Dans sa programmation et ses accompagnements artistiques, le Bois de l'Aune privilégie le théâtre et les écritures contemporaines, la musique n'étant aujourd'hui que peu représentée.

C'est pourquoi, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite déposer une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture au titre du dispositif de compositeur associé pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 en vue d'une collaboration avec le compositeur, musicien et musicologue de jazz Pascal Charrier.

Le projet à vocation interdisciplinaire, sera organisé autour de trois axes complémentaires articulés : un volet programmation (résidence / création / diffusion), un volet pédagogie/projets participatifs et un volet prospective.

La mise en place de ce dispositif permettra de répondre au triple enjeu du Bois de l'Aune :

- de travailler à une permanence artistique par sa présence dans ses murs ;
- de développer des projets pluridisciplinaires avec des opérateurs du territoire identifiés « musique » (Conservatoire, Petit Duc, GMEM, CFMI, Charlie Free, etc.) ;
- et d'œuvrer à l'interdisciplinarité en croisant des créations alliant théâtre, danse, musique...

Le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence au Ministère de la Culture et à la Sacem pour un montant maximum de 50 000 € maximum au titre du dispositif « Compositeur associé ».

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 50 000 € maximum sera adressée au Ministère de la Culture et à la Sacem,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 50 000 € répartis sur deux exercices budgétaires 2021 et 2022,
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépenses au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2021-599 - DEMANDE DE SUBVENTION NATIONALE AU TITRE DU DISPOSITIF DE COMPOSITEUR ASSOCIÉ POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

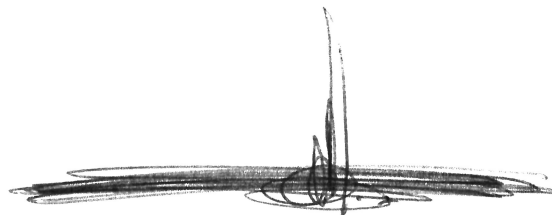
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»